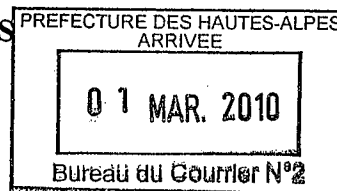


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes des Deux Buëch



Séance du : 22 février 2010
Convocation du : 16 février 2010

Objet : *Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne pour le financement du chenil fourrière.*

L'an deux mille dix, le vingt deux février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes des deux Buëch, s'est réuni en mairie de la Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel MESCLE, Président.

Secrétaire de séance : M. Maurice Chautant

Etaient présents : R.Fournel, M. Barthelemy, A. Meier, G. Pitaval, P. Schiazza, B. Faure, G. Lesbros, M. Mescle, J.-M. Bermond, R. Basset, J.-F. Carré, M. Chautant, F. Roux, J.-L. Pelloux, P. Aubin, A. Chevalier, G. Jullien

Etaient excusés : Claudette Mezière, Jean-Claude Salles, Gérard Garcin
Francis Reynaud excusé remplacé par Michel Lonni
Martine Barbet excusée remplacée par Marc Rosenstiel

Le Vice-Président, Roger Fournel, rappelle aux délégués communautaires que pour financer l'opération « modernisation extension du chenil fourrière » il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 130 000 €. Cet emprunt sera couvert par le loyer qui sera réclamé au gestionnaire de l'équipement.

Une consultation auprès de quatre organismes bancaires a été lancée.
Suite à l'analyse des offres, seule la Caisse d'Epargne a répondu au cahier des charges : prêt sur 30 ans.

Principales caractéristiques du prêt :

Montant : 130 000 €

Durée : 30 ans

Taux fixe : 4.60 %

Echéances constantes trimestrielles.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président, les délégués communautaires à l'unanimité décident :

- de contracter avec la Caisse d'Epargne,
- d'accepter les conditions du prêt,
- d'autoriser M. Michel Mescle, Président ou M. Roger Fournel, Vice-Président chargé des Finances à signer le contrat de prêt qui s'en suivra et à les habilitier à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et recevoir tout pouvoir à cet effet.

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme
Le Président - Michel Mescle

